

ARRÊTÉ N°2020/041
PORTANT DELEGATION DE
FONCTION DE PRESIDENCE DE
LA COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX (CCSPL)

Le Président de l'établissement public territorial PARIS TERRES D'ENVOL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.1413-1 concernant la représentation à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL),

Vu le procès-verbal d'installation en date du 11 juillet 2020 relatif à l'élection du Président de l'EPT Paris Terres d'Envol,

Vu la délibération n°39 du conseil de territoire en date du 11 juillet 2020 portant création de la CCSPL à caractère permanent,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité de l'EPT Paris Terres d'Envol, et plus précisément des opérations liées aux délégations de service public, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction concernant la présidence de la Commission consultative des services publics locaux,

ARRÊTE

- ARTICLE 1** Monsieur Frank CANNAROZZO, est délégué, sous la surveillance et la responsabilité du Président, à la présidence de la CCSPL pour la durée du mandat, à compter de la date du présent arrêté.
- ARTICLE 2** Monsieur Frank CANNAROZZO, dans le cadre de cette délégation, est amené à signer les documents suivants : convocation à la CCSPL, procès-verbaux des réunions et tous les courriers relatifs.
- ARTICLE 3** Le présent arrêté sera affiché et inscrit au registre des actes, transmis en Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité, et notifié à l'intéressé. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Fait à Aulnay-sous-Bois le **03 SEP. 2020**

Le Président

Bruno BESCHIZZA



Notifié à l'intéressé le :

Spécimen de signature :

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20200903-2020-041-AI
Date de télétransmission : 03/09/2020
Date de réception préfecture : 03/09/2020